

Compte-rendu de la séance du 14 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le quatorze octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et pour raisons sanitaires à la salle polyvalente d'Auménancourt, sous la présidence de M Christophe MAHUET.

Tous les conseillers en exercice à l'exception de M Franck GUREGHIAN, absent.

Mme Nadine PREVOTEAU été nommée secrétaire.

N°33/2020 : Règlement intérieur de la salle polyvalente :

Le maire donne lecture à l'assemblée du projet de règlement de la salle polyvalente applicable aux particuliers.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet. Il sera applicable au 01/11/2020.

N°34/2020 Budget lotissement :

Considérant que tous les travaux relatifs au lotissement de la Gare sont achevés et que tous les lots sont vendus, il convient de clôturer le budget lotissement.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la clôture du budget.

N°35/2020 : Cadeaux de fin d'année aux agents :

Le Maire propose à l'assemblée que des chèques cadeaux soient offerts aux agents pour la fin de l'année. Il propose de déterminer la valeur du chèque cadeau en fonction du temps de travail des agents.

Soit :

- 120.00€ pour les agents des services techniques qui travaillent 35 heures par semaine,

- 75.00€ pour la bibliothécaire et la secrétaire de mairie (20 heures)

- 30.00€ pour la personne en charge de l'entretien de la mairie (04 heures).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition. Ces dépenses seront inscrites au compte 6232.

N°36/2020 : Extension du réseau BT sur RD 20 pour le stade municipal :

Le Maire présente au conseil le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau BT RD20 pour le stade municipal.

Les travaux sont estimés à 40 000.00€. Le SIEM apporte une aide de 40%.

Il resterait donc à la charge de la commune la somme de 28 800€ TTC à financer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux d'extension d'un montant de 28 800.00€ TTC et charge Monsieur le Maire des formalités.

N°37/2020 : Recrutement d'un agent non titulaire par l'intermédiaire du CDG de la Marne :

Le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service "Intérim Territorial" proposé par le centre de gestion de la Marne.

Il rappelle que par son intermédiaire des agents contractuels peuvent être recrutés par le centre de gestion de la Marne en vue de leur mise à disposition dans les collectivités dans les trois cas suivants :

- Soit pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire de ou saisonnier d'activités (article 3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984),
- Soit pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel (article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984),
- Soit pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement dans les conditions statutaires (article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984).

Le Maire présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personne à titre onéreux pourront être adressées au centre de gestion de la Marne.

Il précise que la signature d'une convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a de facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe pour le recours au service intérim proposé par le centre de gestion de la Marne.

Approuve le projet de convention tel que présenté par le Maire,

Autorise le maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du centre de gestion,

Autorise le maire à faire appel, le cas échéant, au service de mise à disposition de la mission d'intérim territorial du centre de Gestion de la Marne,

D'inscrire au budget et de mettre en mandatement les sommes dues au centre de gestion de la marne en application de ladite convention.

N°38/2020 : Rapport d'activités 2019 de la CUGR. Information au conseil municipal :

Le conseil municipal,

Vu le CGCT et notamment l'article L 5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'activité,

Vu le rapport présenté par CU du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, décide,

De prendre acte de la communication au conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la communauté urbaine du grand Reims.

N°39/2020 : Charte de gouvernance de la CUGR :

Le conseil municipal,

Après lecture et explication de la chartre de gouvernance du Grand Reims,

Et après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette charte.

Questions diverses :

- Le lieutenant Blanchon est intervenu en début de séance pour expliquer la mise en place de la participation citoyenne. Etaient présents les futurs référents du dispositif.
- Cérémonies du 11 novembre : en fonction des impératifs sanitaires, une commémoration sera organisée à 11h00 au monument aux morts d'Auménancourt le Grand. M le maire souhaite la présence de tous les conseillers municipaux.
- L'antenne orange est activée depuis le 13 octobre mais la licence 4G n'est pas encore accordée à l'opérateur.
- Conseil municipal des jeunes : Carole LOPEZ, Katia BART, Perrine FOURTINES-ROCHET et Virginie FORET-FAUSTEN se sont réunies. Le futur conseil municipal des jeunes sera composé de 9 élèves issus des classes de CE2 (3 élèves), CM1 (2 élèves) et CM2 (4 élèves), repartis en 2 listes. Ils seront élus pour un mandat de 3 ans. Le projet débutera en novembre 2020 et l'élection aura lieu mi-février 2021. Les élèves du CP au CM2 voteront. Une à deux réunions par trimestre seront organisées. Le premier conseil pourrait avoir lieu en mars-avril 2021.
- Kit bébé : pas de retour pour le moment pour la confection des sacs personnalisés (tissu brodé).
- Point sur les travaux : Vincent RICHARD précise que les travaux d'engazonnement à la Vierge, rue de St Thierry et Pontgivart seront achevés lundi 19 octobre. L'abattage des arbres rue du 151^{ème} RI sera réalisé prochainement.
- M le maire remercie Eddy SASSI pour les guirlandes de Noël.
- Stéphane GIAGRANDE informe le conseil que les coffrets seniors seront disponibles début décembre. Une carte de bonne année sera glissée dans le colis.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 18/11/2020 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00